



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **15 février 2024**,

L'an deux mille vingt-trois, le **quinze** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 9 février 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Corinne COLONEL – M. Alain DEDISSE - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. André SZYMANSKI – M. CHOLLET Robert - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Yannis BONNET- M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL  
M. Michel RENAUD à Patrick PONSONNAILLE  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à M. Michel VENEAU  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. André SZYMANSKI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Demandes de subvention pour l'inventaire des milieux humides sur le bassin versant du Nohain et du Mazou auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Les milieux humides jouent un rôle primordial pour le bon fonctionnement des cours d'eau et de leur biodiversité puisqu'ils accueillent près d'un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées, la moitié des oiseaux et la totalité des amphibiens.

Cependant, les milieux humides sont menacés par l'urbanisation et le drainage à finalité agricole notamment. Plus de la moitié des zones humides ont disparu entre 1960 et 1990. Même si ce phénomène semble ralentir, les menaces de disparition ou de régression sont réelles. Pour enrayer ce phénomène, il est nécessaire de mettre en avant ces milieux humides. Le préalable nécessaire à toute opération de restauration est l'inventaire.

L'inventaire permettra de localiser les milieux humides, et il renseignera également leur surface, leur rôle et leur connexion avec le système hydrographique (cours d'eau + nappe phréatique), leur nature, leur richesse biologique et leur état de conservation. Des informations essentielles pour engager des actions de restaurations.

L'inventaire sera réalisé par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, co-signataire de la convention Cadre du Contrat Territorial.

Dépenses		Recettes	
Inventaire 2024	29 446 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %)	44 821.50 €
Inventaire 2025	29 881 €	Collectivités (50%)	44 821.50 €
Inventaire 2026	30 316 €		
<b>Total</b>	<b>89 643 €</b>	<b>Total</b>	<b>89 643 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 40  
Pouvoirs : 8  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

M. André SZYMANSKI, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 22/02/2024  
Reçu en préfecture le 22/02/2024  
Publié le 22/02/2024  
ID : 058-200067916-20240215-2024\_15\_02\_01-DE

